



Comité Régional des Services de Transport

ARDENNES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 12 juin 2019 à 18h00
Hôtel de Ville Sedan

DIRECTION DES
TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.26.70.31.45



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Les interventions des participants du COREST ainsi que les précisions apportées sont regroupées par thème. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Ardennes sont mis en ligne sur le site internet www.grandest.fr de la Région Grand Est à la rubrique MES SERVICES // Comités régionaux des services de transport.

La liste des participants au COREST est en annexe du présent relevé.

M. Farid BESSADI, Adjoint au Maire de Sedan, fait part de son plaisir d'accueillir ce COREST en Mairie de Sedan. Il souligne l'importance qu'il accorde aux mobilités, facteur essentiel de développement économique.

M. Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes, souhaite la bienvenue aux participants, salue les intervenants et remercie M. Farid BESSADI, Maire-Adjoint, représentant Monsieur Didier HERBILLON, Maire de Sedan, pour la mise à disposition de la salle et le verre de l'amitié offert en fin de réunion. Il présente les excuses des Députés Lise MAGNIER, Bérengère POLETTI et Pierre CORDIER, de Mario IGLESIAS, Maire de Fumay, Didier HERBILLON, Maire de Sedan et Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières.

Il commence ce 4^{ème} COREST en rappelant que depuis 2016, la Région Grand Est a mis en œuvre une politique transports volontariste qui bénéficie notamment au Département des Ardennes. Il souligne quelques décisions significatives comme la participation à hauteur de 21 M€ pour la rénovation de la ligne ferroviaire Charleville - Givet, la création d'un aller-retour quotidien entre Charleville-Mézières et Lille, avec un arrêt à Liart pour desservir la Thiérache Ardennaise et ses zones rurales, la nouvelle gamme tarifaire TER (Primo et Presto) particulièrement avantageuse et enfin, la mise en place du cadencement ferroviaire autour de l'Etoile de Reims.

Ce projet de cadencement, qui a fait l'objet de 2 réunions de concertation les 6 et 18 mars 2019, se traduira pour les Ardennes par une augmentation significative de l'offre de transport, tant sur la ligne Reims - Charleville que Charleville - Sedan. La ligne Charleville - Givet, dans l'attente de la fin des travaux de modernisation, connaîtra quelques ajustements pour améliorer les correspondances à Charleville et disposera d'un aller-retour supplémentaire avant une refonte de l'offre à l'horizon du service annuel 2022. Enfin, l'offre de transport entre Charleville-Mézières et Luxembourg, via Longwy, sera renforcée et des liaisons entre Charleville et Nancy les week-end sont encore à l'étude.

Il souligne que le cadencement n'est pas une fin en soi mais vise à développer la qualité de service.

Il présente ensuite FLUO Grand Est, la nouvelle identité du réseau de transports de la Région qui réunit sous un seul nom tous les réseaux de transport routier et ferroviaire qu'elle gère en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité. Dévoilée par le Président de la Région Grand Est, Jean ROTTNER, cette nouvelle identité se décline également en un site internet **Fluo.eu** qui est un concentré d'informations utiles et pratiques. C'est tout d'abord un calculateur d'itinéraire englobant le nouveau système d'information multimodale à l'échelle du Grand est et remplace Vitici en Champagne-Ardenne. C'est aussi le portail unique d'inscription aux transports scolaires assurés par la Région.

En matière de billettique, la carte « Simplicités » sera déployée sur le territoire champardennais au cours du second semestre 2019.

M. Hassan AFGOUR, CFDT Ardennes, déplore le manque de publicité faite concernant la tenue de la réunion et souhaite un affichage dans les TER et les gares pour informer les usagers des prochaines rencontres.

M. Florent MATRAS, SNCF Mobilités, précise avoir adressé une invitation par mél à tous les abonnés dès publication du communiqué de presse réalisé par la Région Grand Est.

1. Vie des lignes régionales (régularité, suppressions, trafic)

- **Ligne TER Charleville – Hirson**
- **Ligne TER routière Sedan – La Ferté sur Chiers**
- **Ligne TER Charleville – Sedan**
- **Ligne TER Charleville – Givet**
- **Ligne TER Reims – Charleville**

La SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER relevant du COREST Ardennes. Une explication du suivi des « trains malades » est proposée par SNCF. La présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

M. Irvin BUCHEMEYER, Usager, demande des précisions concernant les causes matériels de suppressions de circulations et les raisons de la baisse du trafic.

M. Jacques WEILL, Directeur régional adjoint TER Grand Est, répond qu'il peut s'agir de pannes ou de réparations plus longues que prévues en insistant sur le fait que les matériels ne sont remis en circulation que lorsqu'ils bénéficient à nouveau de l'intégralité des fonctionnalités. Cela semble porter ses fruits en observant la diminution des suppressions. Pour ce qui concerne la baisse de trafic, les causes en sont essentiellement le mouvement social de début d'année 2018 et également des travaux importants comme ceux réalisés entre Reims et Charleville.

M. MARECHAL souligne les investissements régionaux en matière de matériel roulant et d'ateliers.

M. René-Pierre COLINET, Usager, fait remarquer qu'en la matière la situation s'est améliorée sur la ligne Charleville-Givet.

M. AFGOUR, souhaite que le baromètre de qualité puisse mesurer de manière objective le vécu des usagers.

M. Sullivan ARABI, SNCF Mobilités, précise qu'afin de compléter les indicateurs déjà existants ce nouvel outil a été créé pour mesurer le ressenti des usagers. En complément, une démarche de labellisation des lignes est en cours, avec une participation des associations d'usagers.

M. Cédric MAUROY, CFDT FGAAC, demande la nature des investissements matériel et la part affectée à la Champagne-Ardenne et s'inquiète des disponibilités de matériel sur ce territoire lors des opérations de maintenance nécessitant une immobilisation longue du matériel.

M. Marc GIRAUD, Région Grand Est, souligne que le parc régional est constitué au niveau du Grand Est. Les commandes de nouveaux matériels prennent en compte les immobilisations pour la maintenance et notamment les opérations mi-vie des AGC.

M. WEILL complète en précisant que le matériel circulant en Champagne-Ardenne est plus récent que certains matériels Z2, RRR circulant dans d'autres territoires du Grand Est. Les AGC connaîtront des opérations de révision générale à mi-vie au rythme de 2-3 unités /an.

M. André GIRAUX, CGT Cheminots, estime nécessaire la présence d'une personne de réserve à Charleville-Mézières et des investissements dans les ateliers à Charleville.

M. Sylvain DALLA ROSA, Conseiller municipal de Charleville-Mézières, souhaite disposer d'informations complémentaires sur la ligne Charleville - Givet. Il estime que tout est fait pour faire baisser le trafic préalablement à sa fermeture.

M. MARECHAL répond que la baisse de trafic enregistrée en 2018 est liée aux grèves, à la baisse démographique ainsi qu'à la détérioration du temps de parcours peu performant. Il souligne d'une part l'absence de projets de suppression de haltes ferroviaires et de fermeture de guichets et d'autre part la mise en place d'une boutique mobile, la seule du territoire champardennais. Enfin, il insiste sur la forte mobilisation de la Région et des collectivités locales pour pérenniser l'infrastructure ferroviaire. De plus, il fait part de la position de la Région qui s'engage à participer à hauteur de 30 M€ à la phase 2 des travaux de modernisation. Enfin, si la Région a validé la démarche d'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire, celle-ci ne concerne pas la ligne Charleville-Givet. La Région a ainsi approuvé le lancement de 2 premiers lots expérimentaux : l'un relatif à la ligne Nancy-Vittel-Contrexéville et l'autre au secteur Bruche-Piémont-Vosges.

MM. DALLA ROSA et BUCHEMEYER s'interrogent sur la participation de SNCF Réseau, qu'ils estiment faible, aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Charleville-Givet. Ils regrettent que les collectivités territoriales soient amenées à financer des infrastructures dont SNCF Réseau est propriétaire et qui relèvent de la responsabilité de l'Etat.

M. MARECHAL signale qu'il s'agit d'un débat législatif qui ne peut être réglé à l'occasion d'un COREST.

M. Pascal THORENS, SNCF Réseau, rappelle tout d'abord le contrat pluriannuel Etat/SNCF Réseau au travers duquel le législateur donne la priorité au renouvellement du réseau structurant dont notamment les lignes classées dans les catégories des UIC 1 à 6.

Le classement est établi par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) en fonction du tonnage (fret + voyageurs) circulant sur la voie.

Ces dispositions ne permettant pas à SNCF Réseau d'investir sur le renouvellement des lignes UIC 7 à 9, celui-ci est pris en charge dans un autre cadre contractuel, en premier lieu les Contrats de Plan Etat-Région (CPER)

Il s'avère que la ligne Charleville-Givet est classée UIC 7 à 9.

Il souligne également que SNCF Réseau, dans le cadre des contraintes règlementaires qui s'imposent à lui, recherche les modalités lui permettant d'intervenir sur cette ligne en y investissant notamment l'économie générée sur la maintenance de cette ligne une fois remise à niveau.

M. WEILL, à la demande de M. Williams MARTIN, APOGERR, précise que le nombre de voyages est équivalent au nombre de billets vendus et que dans le mode de calcul retenu par la SNCF, un abonné est réputé réaliser 18 à 20 voyages par mois.

M. GIRAUD, souligne que SNCF dispose du fichier abonnés liés aux tarifs régionaux Primo et Presto.

2. Travaux sur le réseau ferroviaire

M. Patrick KERGUIGNAS, SNCF Réseau, expose ensuite les travaux 2019 et ceux programmés en 2020 et 2021 par SNCF Réseau sur les lignes ferroviaires relevant du COREST Ardennes.

Pour 2019, il précise un montant de travaux de 17,8 M€ pour la section Givet-Revin qui connaîtra une interruption totale des circulations du 15 juin 2019 au 31 août 2019. L'offre ferroviaire sera maintenue entre Charleville et Revin.

Le bilan pour la partie chantier au cours du service annuel 2020 sur Charleville-Givet s'entend de la manière suivante :

Poursuite des chantiers liés à la modernisation de la ligne avec la fermeture en continu du lundi 15 juin au vendredi 28 août entre Revin exclu et Givet ; et la fermeture en continu du lundi au vendredi chaque semaine du 6 juillet au 28 août entre Charleville et Revin. La capacité entre Charleville et Revin est utilisée pour traiter 2 chantiers : l'étanchéité du pont rail d'Anchamps et la tranchée de Chénois.

M. GIRAUX informe que le temps de parcours peut être amélioré dès maintenant de 5 mn entre Givet et Revin.

M. Claude WALLENDORFF, Maire de Givet et Vice-Président de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse interroge concernant la vitesse de circulation sur les différents tronçons de la ligne et de l'apparent manque de vitesse des AGC au départ de Givet.

M. THORENS signale que certains travaux déjà réalisés ne visent qu'au maintien de la performance et non à un relèvement de vitesse.

Hors réunion, les éléments de précision suivants sont apportés :

Dans le sens Charleville vers Givet, pour une longueur totale de 63,6 km, la vitesse maximale de circulation est de 100km/h. En l'absence de ralentissements imposés par l'état de l'infrastructure, cette limitation maximale s'applique sur 58,3km, soit 92 % du linéaire. Les autres limitations de vitesse applicables sur la ligne sont 90km/h (1 % du linéaire), 80km/h (5 % du linéaire, dans les tunnels) et 30km/h (2 % du linéaire, dans les deux zones de gare de Charleville et de Givet).

Dans le sens Givet vers Charleville, pour une longueur totale de 63,6 km, la vitesse maximale de circulation est de 100km/h. En l'absence de ralentissements imposés par l'état de l'infrastructure, cette limitation maximale s'applique sur 42,5 km, soit 67 % du linéaire, à quoi s'ajoutent 15,7 km limités à 90km/h, soit 25 % du linéaire (la vitesse limite est donc supérieure ou égale à 90km/h sur 92 % du linéaire). Les autres limitations de vitesse applicables sur la ligne sont 80km/h (6 % du linéaire, dans les tunnels) et 30km/h (2 % du linéaire, dans les deux zones de gare de Charleville et de Givet).

3. Evolution de l'offre

Après avoir rappelé les ajustements de l'offre au service 2019, M. GIRAUD présente les principes du cadencement 2020 et rappelle la concertation mise en place.

M. MARECHAL fait part de la création de services entre Charleville et Luxembourg via Longwy, à raison de 4 A/R quotidiens en semaine. Il ajoute que la création d'une offre Charleville - Nancy le week-end par réorientation des moyens matériels déployés à destination de Luxembourg la semaine est encore en cours d'étude.

Il souligne également l'accélération des temps de parcours entre Reims et Charleville (50 mn) avec la mise en place de trains rapides desservant Bazancourt et Rethel, l'attention particulière

portée aux correspondances TGV en rappelant les réunions d'une délégation d'élus ardennais avec SNCF au sujet des horaires TGV. Il poursuit en insistant sur le projet global de cadencement qui se fera à moyens techniques et financiers constants.

M. GIRAUD reprend ensuite les différentes remarques formulées par les usagers.

❖ Politique d'arrêts à Amagne et Poix-Terron :

Ces haltes ferroviaires disposeront de 4 A/R quotidiens supplémentaires en semaine et d'une offre cadencée à l'heure dans chaque sens. Tous les trains de cet axe desservent tous les arrêts à l'exclusion des trains rapides circulant en heure de pointe. Ces « bolides », ne s'arrêtant qu'à Bazancourt et Rethel, sont activés aux minutes 00 au départ de Reims et 10 au départ de Charleville en raison des correspondances et des prolongements de cet axe.

⇒ *Il est proposé de conserver cette alternance rapide/omnibus en pointe*

❖ Correspondances

Longwy - Givet : offrir une correspondance au train au départ de Longwy 19h16 et à l'arrivée à Charleville 20h33 en retardant le dernier train au départ de Charleville 20h34 pour Givet 21h47 d'au moins 4 mn. Ce report dégraderait la correspondance avec un TGV arrivant à 20h25 à Charleville.

M. WALLENDORFF, souhaite que soit privilégiée la correspondance avec le TGV.

⇒ *Une suite défavorable est donc réservée à cette demande afin de préserver une correspondance optimisée avec le TGV en provenance de Paris, générateur de flux plus importants.*

Reims – Longwy :

Des contraintes de gestion des voies à Sedan ainsi que de roulement du matériel ne permettent pas d'offrir des services sécurisés Reims - Longwy.

Les minutes des trains Charleville – Reims et Sedan – Reims sont fixées à Reims (minutes 00 et 30). Les trains au départ de Longwy sont placés en termes horaires de telle manière à assurer des correspondances optimisées avec les CFL. La 1^{ère} arrivée à Charleville depuis Reims n'assure pas de correspondances avec les services Charleville - Longwy. Le potentiel ne semble pas avéré pour augmenter l'amplitude horaire matinale.

⇒ *L'ensemble de ces éléments ne permet pas de donner une suite favorable à la demande de relations Reims – Luxembourg via Charleville-Mézières.*

Sedan – Lille : il s'agit de satisfaire aux besoins de déplacement hebdomadaire.

Les correspondances sont assurées, autant que faire se peut et en l'état des connaissances des modifications du plan de transport en région Hauts-de-France. Les correspondances en gare de Charleville à destination de Sedan privilégient les flux les plus significatifs.

⇒ *Une attention particulière sera portée à ce point, en lien avec la Région Hauts de France*

❖ Missions des trains Charleville - Givet :

Les trains rapides Charleville 20h34 – Givet 21h47 et Givet 19h19 – Charleville 20h25 sont souhaités omnibus.

⇒ *Aucune impossibilité technique n'interdit de répondre favorablement à cette demande de changement de type de mission pour les derniers services de la journée. Toutefois, il n'est pas envisagé dans l'immédiat de modifier l'amplitude horaire globale des services de cette ligne.*

M. MARECHAL informe de la tenue, au cours du mois d'octobre d'un atelier consacré aux horaires du cadencement 2020 des samedi et dimanche.

M. GIRAUX est satisfait du développement des liaisons avec Luxembourg.

M. Alain JANVRE, retraités CGT Cheminots, demande pourquoi les trains Reims - Sedan portent aujourd'hui 2 numéros différents entre Reims et Charleville et entre Charleville et Sedan alors que c'est le même matériel qui assure la totalité du parcours. Il s'inquiète également du maintien des guichets de vente à Sedan

M. ARABI répond que ce parcours est effectué avec le même matériel par 2 TER différents. Il est bien conscient que cela peut apporter une gêne pour certains voyageurs et précise qu'un effort de communication doit être réalisé pour une meilleure information des clients.

M. MARECHAL ajoute que le cadencement verra des relations Champagne-Ardenne TGV – Reims – Charleville – Sedan et que dès lors, ces trains disposeront d'un seul numéro de circulation pour l'ensemble du trajet.

M. AFGOUR, expose les problèmes de capacité de certains TER notamment celui au départ de Reims à 18h23 – Sedan 19h38 en correspondance à Reims avec un TGV en provenance de Paris. Il s'inquiète par ailleurs des conséquences de l'absence d'équipement ERTMS sur le matériel ferroviaire à destination de Luxembourg.

M. BUCHEMEYER confirme la sur-occupation récurrente non seulement de ce TER mais également de plusieurs autres trains, dans ce sens, dès le milieu de l'après-midi.

M. WEILL précise sur le premier point les alertes et suivis de chaque train en termes de fréquentation et l'adaptation capacitaire, le cas échéant.

M. ARABI, tient à souligner que les relations Ardennes - Luxembourg ne seront pas impactés par l'interdiction d'accès au réseau luxembourgeois des rames TER non encore équipées ERTMS. En effet, les parcours se feront en correspondance à Longwy avec du matériel luxembourgeois disposant de cet équipement.

M. GIRAUD complète en informant de la tenue du COREST Sillon Lorrain Nord le 18 juin à Uckange au cours duquel ce sujet est à l'ordre du jour.

M. BESSADI, souligne sa satisfaction concernant la mise en place du cadencement qui permet une évolution des liaisons avec Luxembourg, un développement de l'offre et appelle tout de même l'attention sur la nécessité de ne pas fragiliser le service aux usagers. Dans cet esprit, il souhaite être informé et associé à une éventuelle évolution du réseau de distribution de titres de transport à Sedan.

M. Jean-Michel MAVEL, Maire du Châtelet-sur-Retourne, s'inquiète de la suite réservée au projet d'ouverture d'une halte ferroviaire dans sa commune. Il informe du projet d'acquisition d'un terrain de 3000 m2. Aussi, il souhaite connaître la position de la Région de réaliser ou non cette halte.

M. MARECHAL rappelle les différentes réunions consacrées à ce dossier, notamment celle du 3 avril 2018 au cours de laquelle a été présentée l'étude qui a confirmé le potentiel de cette halte. Malheureusement, les analyses complémentaires portant sur la banalisation des voies entre Charleville et Mohon n'ont pas permis de gommer les impacts négatifs en termes d'exploitation et d'organisation de la desserte.

Ces impacts concernent du matériel roulant supplémentaire (6,4 M€), des pertes de recettes liées à l'allongement du temps de parcours (5 M€) et des surcoûts d'exploitation (6 M€). La banalisation de la voie (estimée à environ 50 M€) n'aurait d'incidence que sur le temps de parcours, sans effacer l'investissement matériel et les surcoûts d'exploitation. Dans l'immédiat, la Région ne dispose pas des ressources budgétaires suffisantes.

Il souhaite avoir connaissance de l'étude de mobilité réalisée par le pays rethélois afin que la réflexion sur les mobilités dans ce secteur puisse se poursuivre en lien avec la restructuration du réseau interurbain et scolaire des Ardennes.

MM. WALLENDORFF et BESSADI tiennent à remercier la Région pour les efforts réalisés tant en investissement qu'en fonctionnement au bénéfice des Ardennes.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. MARECHAL remercie les participants et clôt la réunion. Il invite les participants à poursuivre leurs échanges autour du verre de l'amitié offert par la Ville de Sedan.

ANNEXE

Liste des présents/excusés du COREST Ardennes

Présidence du COREST :

M. Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes, Conseiller régional de la Région Grand Est, Conseiller municipal de Charleville-Mézières, délégué à la vie étudiante

Elus et leurs représentants, CESER, AOT :

Mme Christine NOIRET-RICHET : Conseillère régionale Grand Est

M. Jean-Michel MAVEL, Maire du Châtelet-sur-Retourne

Mme Else JOSEPH, Conseillère départementale des Ardennes, ville de Charleville-Mézières, représentant Mme Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes

Mme Maryse DESPAS, Conseillère régionale Grand Est

M. Claude WALLENDORFF, VP Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse

M. Farid BESSADI, Maire-Adjoint de Sedan

M. Sylvain DALLA ROSA, Conseiller municipal de Charleville-Mézières

Associations, usagers, divers :

M. Nicolas RETEL, Vice-Président de l'ATVA

M. Luc DESPAS, Usager

M. Williams MARTIN, APOGERR

M. René –Pierre COLINET, Usager

M. Irvin BUCHEMEYER, Usager

M. Hassan AFGOUR, CFDT Ardennes

Mme Claire MARTIN-DELOZANNE, l'Ardennais

Mme SALABERRY Isabelle, CTCM

M. Philippe BEAUBOIS, CTCM

SNCF Mobilités :

M. Florent MATRAS, Responsable lignes TER Ardennes

M. Sullivan ARABI, Directeur territorial Production Champagne-Ardenne,

M. Arnaud GLORIAN, Directeur de l'Etablissement Service Voyageurs CA

M. Jacques WEILL, Directeur régional adjoint TER Grand Est

SNCF Réseau :

M. Pascal THORENS, Directeur Pôle Clients et Services

M. Patrick KERGUIGNAS, Gestionnaire de capacité et ordonnancement travaux Champagne-Ardenne

Personnel de la SNCF et représentants des organisations syndicales :

M. Jean-Pierre MERCIER, Sud Rail

M. André GIRAUX, CGT Cheminots

M. Cédric MAUROY, CFDT-FGAAC

M. Alain JANVRE, Retraités CGT Ardennes

M. Jean-Claude JABLONSKI, CFDT Cheminots

Région Grand Est :

M. Marc GIRAUD, Chef du service Offre Transport et Territoires
M. Florent BALLANFAT, Chargé de mission,
M. Dominique JOSSE, Assistant Service Offre Transport et Territoires
M. Christophe BRASS, Chargé de missions

Excusés :

M. Didier HERBILLON, maire de Sedan, représenté par M. Farid BESSADI
Mme Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes, représentée par Mme Else JOSEPH,
Conseillère départementale des Ardennes
M. Pierre CORDIER, Député des Ardennes
Mme Pascale GAILLOT, Vice-Présidente de la Région Grand Est
M. Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes
M. Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières
M. Mario IGLESIAS, Maire de Fumay